

**Mr GIORDANI, Daniel**

Coordonnateur du C.I.S.P.D.

Communauté de communes des Vals du Dauphiné

CS - 90077

38353 - LA TOUR DU PIN Cedex -

Tél. : 06.60.76.30.62.

Courriel : [cispd@valsdu-dauphine.fr](mailto:cispd@valsdu-dauphine.fr)

à La Tour du Pin le 31.03.2025

## UN NOUVEAU DEFI SUR LES RESEAUX SOCIAUX LE PARACETAMOL CHALLENGE

### **Intoxications volontaires au paracétamol chez les enfants et adolescents : L'ANSM réagit.**

L'ANSM alerte sur les intoxications volontaires au paracétamol chez des enfants ou des adolescents. Cette réaction intervient alors que depuis plusieurs semaines, un défi dangereux baptisé « **paracétamol challenge** » fait l'objet d'une large médiatisation en France.

### **Un défi qui consiste à ingérer des doses excessives de paracétamol jusqu'à l'hospitalisation.**

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) alerte sur les risques graves associés à un **surdosage** en **paracétamol** [1]. Sans le citer, la réaction de l'ANSM fait écho au « *paracétamol challenge* » particulièrement médiatisé au cours des dernières semaines.

Ce défi qui cible les enfants et les adolescents consiste à ingérer des doses excessives de paracétamol jusqu'à l'hospitalisation, le but de ce défi étant de rester le plus longtemps possible à l'hôpital. « *Des remontées de terrain récentes, largement relayées par les médias, font état d'intoxications volontaires au paracétamol par des enfants ou adolescents* », rapporte l'agence française qui met en garde contre ces pratiques très dangereuses pour la santé.

Initialement signalé à l'étranger, le « *paracétamol challenge* » n'est pas un phénomène récent. Des articles lui ont été consacrés dès 2015.

Le 6 février 2025, le sénateur du Val-d'Oise Arnaud Bazin a attiré l'attention du ministre de la Santé Yannick Neuder sur ce « *défi absurde et dangereux* », lui demandant la mise en place de mesures pour informer les jeunes et leurs parents sur les conséquences d'une consommation abusive de paracétamol.

Le 12 février 2025, le centre hospitalier de Montauban rapportait quatre cas d'intoxication au paracétamol chez des adolescents. Selon France Info/France 3 Occitanie, l'un des adolescents aurait confirmé avoir avalé une dose importante de paracétamol pour relever un défi. L'agence régionale d'Occitanie a appelé les professionnels de santé à la vigilance.

### **Un médicament toxique pour le foie en cas de surdose**

Prenant en compte le risque d'intoxication volontaire, l'ANSM rappelle la toxicité hépatique associée à des surdoses de paracétamol : « *en cas de surdosage, le paracétamol peut entraîner des lésions graves du foie, irréversibles dans certains cas, et pouvant nécessiter le recours à une greffe du foie. Le surdosage en paracétamol est la 1<sup>re</sup> cause de greffe hépatique d'origine médicamenteuse en France* ».

La toxicité du paracétamol peut être la conséquence (hors patients insuffisants hépatiques) :

- de l'administration d'une dose supérieure à la dose maximale recommandée par prise ou par jour ;
- ou de prise trop rapprochée (non-respect du délai minimum entre les prises).

Les doses maximales de paracétamol dépendent du poids de l'enfant ou de l'adolescent et sont mentionnées sur la notice de ces médicaments ou sur l'ordonnance du médecin en cas de prescription.

### **Savoir reconnaître les signes d'une intoxication au paracétamol**

En cas de suspicion de surdosage au paracétamol, il faut **immédiatement** contacter un **centre antipoison** ou un service d'urgence (15/SAMU, 18/pompiers, 112/toutes urgences médicales).

« *Un surdosage peut ne pas entraîner de symptômes dans un premier temps et peut donc faire croire, à tort, qu'il n'y a pas de risque. Puis, dans les 24 premières heures, des nausées, des vomissements, des douleurs au ventre, une perte d'appétit et des sueurs abondantes peuvent apparaître. Un surdosage peut également provoquer des lésions des reins et du pancréas* », souligne l'ANSM.

### **Ne pas délivrer de paracétamol aux personnes mineures**

En France, le paracétamol peut être délivré sans ordonnance. L'ANSM rappelle aux pharmaciens que la dispensation de médicaments aux mineurs n'est pas autorisée, sauf exceptions autorisées par la loi.

Les pharmaciens ne doivent pas délivrer de boîtes de paracétamol à des enfants ou adolescents.

En cas de délivrance à un adulte, les informations suivantes doivent être données :

- rappeler les doses à respecter et les risques associés au surdosage ;
- inciter à conserver ces médicaments hors de la portée des enfants

### **Référence de cet article :**

<https://www.vidal.fr/actualites/31234-intoxications-volontaires-au-paracetamol-chez-les-enfants-et-adolescents-l-anism-reagit.html>